



Province de Namur
Arrondissement de Dinant
Commune de HOUYET



Wallonie

URBANISME - Annexe 26 AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est **Monsieur PESESSE Christophe** domicilié sis **rue de la Chapelle 22 à 5002 Saint-Servais**.

Le terrain concerné est situé à **Bel-Air 2 à 5561 Celles** cadastré **HOUYET 7 DIV/Celles/ section H n° 93C**.

Le projet consiste en **Rénovation énergétique et modification de la toiture** et présente les caractéristiques suivantes : **dérogation à une ou des norme(s) du Guide Régional d'Urbanisme : bardage en bois, pente de toit, ...**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte du 28/08/2024 au 11/09/2024

Le dossier est consultable à l'adresse suivante : **rue Saint Roch 15 à 5560 HOUYET** :

- **les jours ouvrables : les lundis, mardis, jeudis et les vendredis de 9H à 12H et les après-midis sur rendez-vous ; les mercredis de 9H à 12H et de 14H à 16H ;**
- **les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois SUR RENDEZ-VOUS pris au plus tard 48 heures à l'avance auprès du service urbanisme téléphone au 082/67.69.67 – 082/67.69.77 ou par e-mail : urbanisme@houyet.be**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **rue Saint Roch 15 à 5560 HOUYET** ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@houyet.be**
- remises en main propre au service urbanisme.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **(Réf. PU 49/2024)**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : **rue St Roch 15 à 5560 HOUYET le 11 septembre 2024 à 16h00**.

A HOUYET, le 22/08/2024

Par le Collège :

Le Directeur général

Didier FRIPIAT



Par délégation de signature,
L'Echevin de l'Urbanisme

Etienne MAROT